

## Mondes du Tourisme

11 | 2015 Tourisme, sport et production de territoires

Le développement des économies locales des sports de nature dans les territoires touristiques et ruraux : diagnostic comparé des ressources territoriales en Ardèche

Marc Langenbach



#### Édition électronique

URL: http://journals.openedition.org/tourisme/1003

DOI: 10.4000/tourisme.1003

ISSN: 2492-7503

#### Éditeur

Éditions touristiques européennes

#### Référence électronique

Marc Langenbach, « Le développement des économies locales des sports de nature dans les territoires touristiques et ruraux : diagnostic comparé des ressources territoriales en Ardèche », *Mondes du Tourisme* [En ligne], 11 | 2015, mis en ligne le 01 décembre 2015, consulté le 30 avril 2019. URL : http://journals.openedition.org/tourisme/1003; DOI: 10.4000/tourisme.1003

Ce document a été généré automatiquement le 30 avril 2019.



Mondes du tourisme est mis à disposition selon les termes de la licence Creative Commons Attribution - Pas d'Utilisation Commerciale - Pas de Modification 4.0 International.

1

# Le développement des économies locales des sports de nature dans les territoires touristiques et ruraux : diagnostic comparé des ressources territoriales en Ardèche

Marc Langenbach

Cet article propose une lecture du marché du tourisme sportif de nature par le territoire, et plus particulièrement par l'analyse des modes de constitution des ressources territoriales du tourisme sportif de nature. Les ressources territoriales sont entendues ici comme "la découverte et l'actualisation des valeurs latentes du territoire par une partie d'une société humaine qui les reconnaît et les interprète comme telles, à l'intérieur d'un projet de développement local" (Corrado, 2004). Cette contribution doit permettre d'analyser l'apparition de territoires marqués par l'économie du tourisme sportif de nature où les caractéristiques évoluent en montrant des caractéristiques différentes entre des centres touristiques (plus marqués par le tourisme) et des périphéries sportives de nature (plus marqués par les sports de nature). Il se fonde pour cela sur la complexité territoriale dans ce domaine, du département de l'Ardèche. En effet, le marché des sports de nature y constitue un système mobilisant les actions d'opérateurs territorialisés autour d'objets spécifiques. Particulièrement pourvu en sites sportifs de nature (équipements sportifs utilisés dans les sports de nature), pionnier dans la mise en place d'une procédure de gestion concertée des loisirs sportifs de nature (Cdesi), ce territoire est marqué par les rapports qu'entretiennent les entrepreneurs de l'encadrement sportif avec l'espace géographique support de leur activité marchande. Il s'agit ici d'étudier la constitution d'un marché spécifique au tourisme sportif de nature en s'appuyant sur une lecture des combinaisons entre les facteurs économiques, environnementaux, sociaux et institutionnels qui participent à sa formation.

- Ici, le concept de la ressource territoriale permettra de mettre en évidence les configurations spatiales du marché du tourisme sportif de nature au travers notamment de ses modes d'activation. Ce concept sous-entend que des actifs peuvent intervenir de plusieurs manières différentes, suivant des intensités variant localement voire en interagissant les uns avec les autres, pour produire des territoires aux caractéristiques différentes. La dimension marchande des sports de nature, le tourisme sportif de nature, participerait donc à la constitution de ces formes spécifiques. La matérialité de l'économie locale du tourisme sportif de nature engendre une réalité, construit des indicateurs qui permettent de représenter les modes d'activation des ressources territoriales.
- D'ores et déjà, les cadres conceptuels du territoire (DiMéo, 1998 ; Tizon, 1996 ; Barel, 1990) ont permis de décrypter les relations identitaires et bidirectionnelles entre les pratiquants des sports de nature et les lieux où ils pratiquent (Bourdeau, 2003). Si "le territoire est une réordination de l'espace [et] peut être considéré comme de l'espace informé par la sémiosphère" (Raffestin, 1986), il est avant tout un système et doit être considéré de manière globale. Par ailleurs, on considère que l'appropriation (Bourdeau et Mao, 2002) et l'autoréférence (Corneloup, 2002a) par rapport au territoire, quant à elles, ont déjà été démontrées dans le champ du tourisme sportif de nature : la première à travers les liens identitaires entre les sportifs de nature et les lieux de pratique et la seconde dans la constitution de collectifs affinitaires, sociaux ou tribaux au sein de cette forme de récréation (Corneloup, 2002b). La ressource territoriale a déjà fourni un cadre d'analyse aux sports de nature et notamment en tant que principaux effets locaux d'une politique publique territorialisée (Falaix, 2012), au travers du rôle d'un événement sportif de grande envergure (Bessy, 2011). Elle a surtout déjà permis un diagnostic comparé des départements français, une approche globale (Mao et al., 2009) qui a servi de point de départ à la présente contribution. En effet, celle-ci s'entend comme une approche complémentaire, locale, des modes de constitution des territoires touristiques et sportifs de nature à l'échelle d'un territoire rural qui sera ici le département de l'Ardèche.

# Le territoire face au marché des sports de nature en Ardèche : une analyse de la ressource territoriale

- Le marché du tourisme sportif de nature est essentiellement constitué d'une part, par les entrepreneurs des sports de nature (professionnels de l'encadrement voire de la location de matériels spécifiques), ainsi que par les opérateurs du marché touristique qui utilisent les sports de nature comme des aménités (Langenbach, 2012). Toutefois, dans le milieu rural analysé ici, les principaux acteurs de l'économie spécifique aux sports de nature sont les entrepreneurs de l'encadrement marchand (Langenbach, 2012). Ce marché fonctionne suivant les mécanismes d'un système local, il fonctionne en référence à un territoire, à ses acteurs et à ses projets communs. Ce système est maintenu dans une dynamique par les actions de l'ensemble des éléments, qui tendent individuellement ou collectivement à marchandiser leurs activités (les sports de nature), à les mettre en tourisme, et ce faisant à maintenir un point de rencontre en leur offre et la demande.
- Au sein du marché, vu ici comme une organisation géographique, les caractéristiques de l'espace induisent des variations dans la localisation des entrepreneurs de l'encadrement : l'intensité de la demande, les cadres physiques de la ressource naturelle,

la culture entrepreneuriale ou encore les politiques publiques d'accès aux sites de pratique (Mao et Bourdeau, 2008; Falaix, 2015). Ces caractéristiques interagissent pour construire un territoire autour du marché du tourisme sportif de nature.

L'hétérogénéité spatiale du tourisme sportif de nature (Corneloup et Bourdeau, 2004) permet de se concentrer sur le rôle de certaines variables dans le développement des sports de nature marchands: les ressources territoriales du tourisme sportif de nature. Le territoire et le tourisme sportif de nature se coconstruisent de manière complexe et l'approche par les ressources territoriales (Gumuchian et Pecqueur, 2007) permet d'intégrer cette complexité dans une analyse des caractéristiques de ces territoires.

# La notion de ressource territoriale dans le tourisme sportif de nature

- L'économie du tourisme sportif de nature n'est pas un ensemble parfaitement homogène, mais un phénomène présentant de fortes spécificités locales. Les territoires ne possèdent pas tous les mêmes actifs pour fonder le développement du tourisme sportif de nature (Mao et al., 2009; Langenbach, 2012). Dès lors, ces éléments constituent autant d'indicateurs diffus, "les actifs territoriaux" (Gumuchian et Pecqueur, 2007), qui sont traités collectivement, activés par des acteurs ancrés territorialement pour en faire une ressource territoriale. Ce processus permet de les lier au sein d'un système et de les transformer en un élément moteur pour leur développement.
- La notion d'actif territorial se définit par "des facteurs 'en activité', alors que par ressources il s'agira de facteurs à exploiter, à organiser, ou encore à révéler" (Colletis et Pecqueur, 2004). Les ressources constituent donc une réserve, un potentiel latent sur lequel les acteurs territorialisés agissent, opèrent. L'actif devient une ressource une fois valorisée et il permet à un espace de se spécifier, de se démarquer des espaces et des lieux génériques.
- Les ressources ou actifs génériques se définissent aussi par leur totale transférabilité et transposabilité. C'est sur la base des ressources territorialisées que les acteurs locaux vont s'organiser entre eux afin de construire un projet de territoire et faire de ce dernier une "entité active" (Leloup et al., 2005). Ce postulat inscrit le concept de la ressource territoriale et ses actifs dans le cadre de l'économie territoriale où la compétitivité est en grande partie conditionnée par la spécificité et l'ancrage. Les actifs sont donc bien des indicateurs qui peuvent être à la fois transposés et modifiés pour devenir des piliers qui fonderont la ressource localement. L'échelle locale est ici l'échelle de base du développement et de la constitution des ressources territoriales.
- Les outils fournis par le cadre d'analyse de la ressource territoriale permettent d'identifier les forces et faiblesses des territoires et plus particulièrement ici celles du tourisme sportif de nature. Dans ce cadre, la réalisation d'un diagnostic initial est un préalable essentiel (Mao et Dupuy, 2002). L'apport tient ici à la comparaison, sur la base de critères stables et complémentaires, de plusieurs territoires sous forme d'un "benchmarking territorial" (Carluer, 2007). Cette étape est une approche quantitative multivariée et croisée des actifs territoriaux thématisés qui caractérisent localement le tourisme sportif de nature. Les sports de nature se développent dans les espaces ruraux de manière globalement irrégulière et suivant un ensemble de critères spatiaux, économiques, environnementaux et sociaux ou politiques (Mao et al., 2009). Ces éléments se combinent et se recombinent localement pour former des territoires où les sports de nature sont attractifs sur les plans touristiques et sportifs, et économiquement

compétitifs. Dès lors, les éléments qui caractérisent ces activités peuvent être quantifiés pour analyser le marquage qu'ils apportent aux filières locales (Mao et al., 2009).

11 La problématique est donc ici d'identifier la composition des configurations spatiales permettant le passage d'une ressource latente à une ressource spécifique, en s'appuyant sur le tourisme sportif de nature.

12 Le dispositif méthodologique utilisé dans le cadre de cet article doit donc permettre de comparer systématiquement les rôles des actifs territoriaux dans le développement des territoires du tourisme sportif de nature. Ce travail se base sur le cas du département rural de l'Ardèche en premier lieu suivant ses caractéristiques touristiques et sportives de nature intrinsèques (Langenbach, 2012). De plus, celui-ci est un département où, de manière globale, la constitution des ressources territoriales du tourisme sportif de nature est très fortement conditionnée par l'intervention de la sphère publique, puis son environnement naturel et dans une moindre mesure, mais toujours fortement par un tissu économique et une culture sportive de nature (Mao et al., 2009). Néanmoins, la sphère publique y agit de manière moins marquée que dans les départements touristiques, montagnards (Savoie et Haute-Savoie) ou littoraux (Alpes-Maritimes; Mao et al., 2009). Les acteurs publics en charge des sports de nature et du tourisme sportif de nature axent dans ces départements le développement de leur territoire sur une filière touristique et sportive de nature large via un effet d'opportunité (Bourdeau, 2007). Ils se positionnent, dans ce cadre, comme coordinateurs, animateurs des projets de dynamisation de la filière. Plus spécifiquement, l'Ardèche est un département touristique français, non littoral ou montagnard, où le marché du tourisme sportif de nature est structuré et installé de manière forte et homogène (dans les quatre piliers des actifs territoriaux ; Langenbach, 2012). La mise en place précoce d'une commission territoriale de gestion de l'accès aux espaces sportifs de nature (la Cdesi ou Commission départementale des espaces, sites et itinéraires) démontre une volonté de la collectivité départementale ardéchoise de piloter une concertation tendant à promouvoir un développement maîtrisé loisirs sportifs de nature et notamment leur volet marchand. Le cas de ce département va donc permettre d'identifier des dynamiques micro-locales, territoriales, d'activation des ressources territoriales du tourisme sportif de nature.

La commune est l'échelon local retenu ici; elle est privilégiée à l'intercommunalité comme référent géographique des indicateurs utilisés puisque, d'une part, les intercommunalités ne sont pas homogènes (les enjeux politiques, économiques voire environnementaux ou paysagers locaux engendrent des regroupements très hétérogènes) et, d'autre part, les compétences en matière de tourisme ou de sports de nature n'y sont pas intégrées de manières égales et transversales (Mao et Bourdeau, 2008). La commune a historiquement des missions touristiques (accueil, information, promotion, développement, exploitation d'équipements; Vlès, 2003) qui lui confèrent naturellement une place importante dans l'accompagnement du développement de du tourisme sportif de nature. Les structures institutionnelles (conseils départementaux, délégations ministérielles) et sportives (comités départementaux des fédérations sportives) du département collectent des données au niveau communal dans un souci de transversalité de l'aménagement du territoire. Il n'existe pas de structures spatiales plus petites rassemblant des données à la fois homogènes localement et pertinentes à des fins de comparaison. En outre, les communes constituent des référents institutionnels très prégnants dans le développement des territoires ruraux. A ce titre, elles permettent une approche comparative fine des logiques à l'œuvre localement à l'intérieur de l'ensemble des sports de nature et entre l'économie locale des sports de nature et les autres économies locales. Enfin, cet échelon constitue le référent géographique le plus fin, le plus exhaustif et le plus utile dans l'approche spatiale des hétérogénéités dans la valorisation des actifs.

# Analyse multivariée de la ressource territoriale sportive de nature en Ardèche

- Nous mobilisons ici une série de quatre leviers de développement considérés comme représentatifs des leviers d'activation des ressources territoriales du tourisme sportif de nature au sein de chaque territoire (Hautbois, 2004a, 2004b). Ces leviers de développement sont aussi appelés les piliers de la ressource territoriale et ils correspondent aux actifs territoriaux sur lesquels les acteurs peuvent influer. Il s'agit de l'intervention de la sphère publique, de la structuration économique, de la culture commune au tissu social et de l'environnement naturel vu sous l'angle des pratiques sportives de nature. Cette approche des ressources territoriales, outre qu'elle s'appuie sur une série de quatre leviers de développement, agrège à chaque fois trois indicateurs.
- L'approche quantitative défendue ici vise avant tout à permettre une modélisation du rôle de ces facteurs de développement sur les économies locales. Dès lors, notre démarche qui s'appuie en grande partie sur des indicateurs quantitatifs devra parfois rendre quantifiables des facteurs qualitatifs, mais uniquement pour pouvoir en observer les variations d'intensité.
- 16 Les quatre leviers de développement et l'analyse des modalités d'activation des ressources territoriales à l'échelle départementale sont présentés ci-après :
- L'intervention publique ou institutionnelle (premier levier) vise à montrer les effets des structures publiques ou institutionnelles et sportives des territoires sur l'organisation d'une ressource territoriale. Ce levier passe, en premier lieu, par la pérennisation de l'accès aux sites sportifs de nature, rôle incombant à la procédure de gestion concertée Cdesi. Il passe, en second lieu, par l'accompagnement financier des clubs sportifs implantés localement, au titre de l'appui à l'éducation aux sports de nature. En complément, les syndicats sportifs sont une autre forme d'institution sportive qui agit localement pour le développement des pratiques présentes par l'intermédiaire de leurs membres. Dès lors, en matière d'intervention de la sphère publique, les trois indicateurs sont :
- 18 **1a.** le nombre de sites communaux inscrits au plan départemental des espaces, sites et itinéraires sportifs de nature<sup>1</sup>;
- 19 **1b.** le nombre de professionnels des sports de nature syndiqués<sup>2</sup>;
- **1c.** le subventionnement des clubs sportifs de nature au titre de l'accompagnement des pratiquants de moins de 18 ans<sup>3</sup>.
- Les potentialités économiques (deuxième pilier) sont représentées pour chaque commune d'Ardèche par les volumes potentiels que peuvent atteindre l'offre et la demande d'encadrement sportif dans les sports de nature. Ces critères illustrent, d'une part, les regroupements d'entrepreneurs afin de les positionner comme des éléments structurants du marché du tourisme sportif de nature et, d'autre part, les établissements sportifs (entreprises de ce secteur) pour intégrer la structuration commerciale à ce pilier. Enfin, l'intensité de la présence locale d'hébergements touristiques introduit la notion de

capacité de charge pour le marché des sports de nature en Ardèche. Ces informations fournissent une première évaluation quantitative du marché du tourisme sportif de nature. Les indicateurs mobilisés pour évaluer les potentialités économiques de l'offre et de la demande sportives de nature (2° entrée) pour les communes ardéchoises sont :

- 22 **2a.** le nombre de professionnels de l'encadrement des sports de nature déclarés<sup>4</sup>;
- 28. le nombre d'établissements sportifs de nature déclarés;
- 24 **2c.** le taux de pénétration des hébergements touristiques totaux (nombre d'hébergements touristiques pour 100 habitants<sup>6</sup>).
- La culture des sports de nature (*troisième pilier*) est évaluée suivant la spécificité structurelle des activités sportives de nature au sein du sport en général, d'une part, et suivant la représentativité des pratiques associatives dans ce champ, d'autre part. La culture sportive de nature correspond à l'intégration dans la population ardéchoise de ces pratiques. Elle a été évaluée selon les critères suivants :
- 3a. la part des espaces sportifs de nature dans les espaces sportifs totaux (exprimé en pourcentage<sup>7</sup>);
- 3b. le taux de pénétration des licenciés sportifs de nature (nombre de licenciés des sports de nature pour 100 habitants<sup>8</sup>);
- **3c.** le taux de pénétration des clubs sportifs de nature (nombre de clubs sportifs de nature pour 100 habitants<sup>9</sup>).
- La part des espaces sportifs de nature dans les sports totaux indique le taux de lieux sportifs construits, révélés ou aménagés par les pratiquants eux-mêmes (cas des sports de nature) plutôt que par la collectivité (cas des équipements des sports traditionnels). Par espaces sportifs de nature nous entendons les points de départ d'itinéraires de randonnées (pédestres, équestres ou cyclistes), les sites d'escalade, de spéléologie, de canyoning, les embarcadères officiels de canoé et de kayak ou encore les aires de décollage de parapente. Les sports traditionnels sont quant à eux comptabilisés par équipements sportifs (ensemble de terrains, gymnase ou piscine notamment). De même, le taux de pénétration des licenciés et des clubs sportifs de nature dans la population (3b et 3c) peut paraître fragile puisque les sportifs sont nombreux à pratiquer librement, mais il est un indicateur important (et le seul quantifiable relativement aisément) de la sociabilisation associative présente dans les sports de nature.
- Enfin, la ressource environnementale (quatrième pilier) représente les cadres naturels morphologiques et climatiques au sein desquels les sports de nature se développent localement. Elle est illustrée par les données suivantes :
- 31 **4a.** l'altitude moyenne de résidence<sup>10</sup>;
- 32 **4b.** le nombre d'espaces sportifs de nature<sup>11</sup>;
- **4c.** le densité spatiale des espaces sportifs de nature de la randonnée pédestre (nombre d'itinéraires complets ou de portions d'itinéraires par km<sup>212</sup>).
- Le choix d'un critère illustrant l'altitude moyenne de résidence correspond à une tentative de différenciation du potentiel des sports de nature en matière d'environnement pour des communes d'un département situé sur les contreforts du Massif central. Ce critère différencie donc avant tout les communes par leur situation visà-vis de ce massif montagneux. Par ailleurs, le choix de ne retenir ici que la randonnée pédestre (4c) se fonde sur l'antériorité et l'homogénéité très forte du réseau de sentiers et

de chemins. Toutes les communes en sont pourvues, tandis que les cours d'eau utilisables sportivement, mais aussi les autres espaces sportifs de nature sont répartis de manière beaucoup plus hétérogène (Mao et Bourdeau, 2008). La randonnée pédestre est la pratique dont les lieux de pratique sont les moins dépendants de l'état du milieu naturel. L'étude de leur répartition peut donc être significative. Enfin, l'homogénéité de la présence locale d'itinéraires de randonnée pédestre tient aussi à l'antériorité importante des procédures de gestion publique de l'accès aux chemins (au travers du PDIPR<sup>13</sup> principalement).

Le choix de ces indicateurs correspond avant tout à ce qu'il est possible d'évaluer sur place, à ce qui est tangible. Ils ne sont bien évidemment pas les seuls indicateurs existants, mais ils sont ceux qui peuvent être objectivés le plus directement, par rapport à notre problématique. Chacun de ces indicateurs se voit donc attribuer une note allant de 0 à 5. Cette note est obtenue, pour chaque distribution statistique correspondant aux critères présentés, par la démarche suivante : chacune des distributions est découpée en cinq classes par la méthode des centres mobiles, puis une note allant de 1 à 5 est attribuée aux indicateurs classés dans les classes 1 à 5. Cette méthode est réitérée pour l'intégralité des douze critères retenus, la note 0 étant attribuée en cas d'absence de l'indicateur. Ces notes sont ensuite additionnées au sein de chaque actif territorial pour en donner une note globale. Enfin, ces quatre notes globales permettent une discrétisation selon la méthode des centres mobiles, déjà utilisée dans des travaux publiés auparavant (Mao *et al.*, 2009), des communes d'Ardèche en huit classes distinctes.

# Analyse cartographique et quantitative des actifs territoriaux des sports de nature en Ardèche

Les actifs territoriaux des ressources territoriales du tourisme sportif de nature qui viennent d'être détaillés participent à la constitution des classes qui sont présentées dans le tableau 1. Ils fournissent les caractéristiques de chacune des communes contenues dans ces classes. Ces caractéristiques sont définies par les écarts entre les moyennes de leur classe, dans chacun des piliers, et la moyenne générale de ce pilier. L'intensité de ces écarts (l'écart-type), la distance à la moyenne générale, est indiquée par des symboles "-" et "+" qui permettent de qualifier les communes observées.

Tableau 1 - Classification des communes d'Ardèche selon les types d'actifs, les piliers, des ressources territoriales activées dans le domaine du tourisme sportif de nature en 2012-2013

| Type de ressource  | 1.<br>Intervention<br>sphère<br>publique | 2.<br>Économique | 3. Culture<br>commune et<br>tissu social | 4.<br>Environnement |
|--|--|------------------|--|---------------------|
| Type de communes  Communes autorégulées très touristiques et sportives de nature (classe n° 1)   | 0,14 (-)                                 | 6,86 (++)        | 5,86 (++)                                | 9,14 (++)           |
| Communes très touristiques et<br>très sportives de nature<br>(classe n° 2)                       | 4,18 (++)                                | 3,64 (++)        | 4,73 (+)                                 | 4,83 (+)            |
| Communes touristiques et très sportives de nature (classe n° 3)                                  | 0,53 (+)                                 | 2,42 (+)         | 7,26 (++)                                | 4,89 (+)            |
| Communes <b>autorégulées très</b><br><b>sportives</b> de nature (classe n° 4)                    | 0,11 (-)                                 | 1,53 (-)         | 4,54 (+)                                 | 7,94 (++)           |
| Communes <b>autorégulées sportives</b><br>de nature (classe n° 5)                                | 0,17 (-)                                 | 1,56 (-)         | 4,63 (+)                                 | 5,19 (+)            |
| Communes touristiques et peu sportives de nature (classe n° 6)                                   | 0,58 (+)                                 | 2,03 (+)         | 1,03 (-)                                 | 1,48 ()             |
| Communes peu touristiques et sportives de nature (classe n° 7)                                   | 0,15 (-)                                 | 1,76 (-)         | 2,67 (-)                                 | 3,81 (-)            |
| Communes <b>très peu touristiques</b><br><b>et très peu sportives</b> de nature<br>(classe n° 8) | 0,01 ()                                  | 1,41 ()          | 0,15 ()                                  | 3,57 (-)            |
| Moyenne départementale   | 0,31                                     | 1,83             | 3,08                                     | 4,81                |

Source et réalisation : Langenbach, 2013.

Les valeurs des actifs territoriaux spécifiques au département de l'Ardèche établissent des profils très marqués pour les huit classes et les différentes communes qui les composent. Ces quatre piliers étant thématiques, ils illustrent les orientations dont chacune des classes se pare. Ainsi, les six premières classes font réellement preuve d'une valorisation importante de ressources territoriales du tourisme sportif de nature tandis que les deux dernières (n° 7 et n° 8) ne mobilisent pas systématiquement ce genre d'actifs territoriaux compétitifs. Ces deux dernières classes ne seront donc pas traitées dans cette contribution. Les communes comprises dans les six premières classes (1 à 6) ont des profils bien spécifiques, qui marquent des caractères en matière de tourisme sportif de nature différents. Dès lors, quelles seraient les logiques économiques et touristiques indiquées par ces différences ?

La variable illustrant la structuration économique permet d'intégrer la demande touristique dans la constitution de ressources territoriales du tourisme sportif de nature en Ardèche et donc d'identifier le profil touristique axé sur les sports de nature des communes. Afin de bien comprendre la mise en tourisme des sports de nature, nous choisissons donc d'une part d'identifier ce qui relève de manière prépondérante du tourisme, au sens large (surtout au travers du rôle du pilier économique), et d'autre part ce qui relève spécifiquement des sports de nature. Les interactions quantitatives entre les quatre piliers conduiront donc à identifier les interactions locales entre tourisme et sports de nature.

Deux classes ressortent en premier lieu de cette étude et montrent que les communes y appartenant sont très fortement concernées par le tourisme sportif de nature (les classes n° 1 et n° 2). La configuration des ressources territoriales y souligne un développement du marché des sports de nature : du tourisme sportif de nature. Les piliers de la ressource interviennent différemment à l'intérieur de celles-ci. Les deux principales oppositions se situent sur l'intervention institutionnelle et la ressource naturelle. Dès lors, seules les

communes dites très touristiques et sportives de nature (classe n° 2) semblent faire preuve d'une intervention publique très forte dans le développement du tourisme sportif de nature.

- 40 En revanche, ce sont les communes autorégulées très touristiques et sportives de nature (classe n° 1), où les activités physiques de nature sont visiblement les plus structurées autour d'une ressource naturelle. En les qualifiant d'autorégulées, nous constatons que la sphère publique intervient peu dans ces communes en matière de sports de nature, au contraire de la sphère sociale et culturelle qui y est bien représentée. Ces deux classes sont très marquées par l'économie des sports de nature (2° pilier), ce qui confirme leur caractère touristique.
- Une première lecture des inégalités dans l'intensité de l'action de ces piliers permet de matérialiser des oppositions dans les configurations territoriales spécifiques aux sports de nature en Ardèche. La carte suivante (cf. carte 1) illustre la distribution spatiale de chacun des types de communes définis par ces classes (cf. tableau 1) afin de faire avancer cette réflexion suivant un continuum où les sports de nature s'autonomisent d'une logique de sous-produit touristique pour devenir des produits spécifiques mis en tourisme.

Typologie des modes d'activation de la ressource territoriale sportive de nature

Communes autorégulées très touristiques et sportives de nature (n°1)

Communes très touristiques et sportives de nature (n°2)

Communes autorégulées sportives de nature (n°3)

Communes autorégulées sportives de nature (n°4)

Communes duristiques et peu sportives de nature (n°5)

Communes touristiques et peu sportives de nature (n°6)

Communes très peu touristiques et rés peu sportives de nature (n°7)

Communes très peu touristiques et rés peu sportives de nature (n°8)

Saint-Peray

Saint-Peray

Source et réalisation:

Langenbach, 2015.

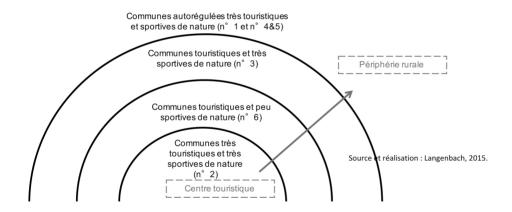
Carte 1 - Typologie des communes ardéchoises selon les ressources territoriales activées dans le domaine des sports de nature (2010-2011)

- Les communes très touristiques et sportives de nature (classe n° 2) sont celles où les quatre actifs territoriaux sont les plus équilibrés. Les notes caractérisant trois des quatre piliers, hormis l'environnement, s'y trouvent de manière très largement supérieure à la moyenne départementale. Cela indique un développement fortement propulsé par les sphères publiques, sociales et économiques, mais en absence de ressources naturelles pour les onze communes entrant dans cette catégorie (sur 339 au total dans le département).
- En outre, comme l'illustre la carte 1, ces communes très touristiques et sportives de nature sont à la fois des communes touristiques historiques (Les Vans, Vallon-Pont-d'Arc)

et des villes du département (Privas, Aubenas, Tournon-sur-Rhône). Elles représentent les lieux où le marché du tourisme sportif se concentre (Cazes et Potier, 1998). Les sports de nature y sont intégrés à la filière touristique comme des services, dans une logique purement commerciale ou de diversification de l'offre.

- L'autre type de communes où les sports de nature forment le plus sensiblement un marché touristique et sportif de nature homogène (classe n° 1) est lui dans une logique d'autorégulation. Les communes qu'il regroupe font preuve d'un développement des sports de nature que l'on peut qualifier de libre et basé sur des piliers économiques, culturels et environnementaux forts. Les sports de nature se développent dans ces communes en dehors de tout accompagnement par la sphère publique. Elles représentent donc un territoire où les acteurs interagissent entre eux et avec la ressource naturelle pour développer leurs pratiques, puis les mettre en marché. Toutes les formes de sports de nature s'y développent, en utilisant les ressources naturelles et sans appui institutionnel. Il s'agit donc de lieux où les sports de nature sont développés à la fois par leurs pratiquants et leurs entrepreneurs, dans une logique d'entrepreneur passionné (Bouhaouala, 2008 ; cas des communes de Bidon, Lanarce, Montselgues).
- Les communes touristiques et peu sportives de nature (classe n° 6) tout comme les communes touristiques et très sportives de nature (classe n° 3) sont des communes dont les caractéristiques sont intermédiaires. Elles évoluent suivant un gradient spatial depuis un centre vers une périphérie : depuis les communes très touristiques et sportives (classe n° 2) vers les communes autorégulées touristiques et sportives (classes n° 1 et dans une moindre mesure n° 4 et 5). La figure suivante (cf. figure 1) illustre l'organisation de ce continuum spatial :

Figure 1 - Organisation du continuum spatial dans les modes de valorisation des ressources territoriales sportives de nature en territoire rural



En partant du centre, les communes très touristiques et très sportives de nature (communes de la classe n° 2), il est possible d'isoler spatialement et quantitativement le groupe des communes touristiques et peu sportives (31 communes ; classe n° 6). Leurs indicateurs montrent qu'elles comportent peu de ressources naturelles et de culture sportive. Spatialement ensuite, la carte 1 montre qu'elles se situent entre les communes très touristiques et sportives (classe n° 2) et les communes touristiques et très sportives (classe n° 3).

- 47 Le territoire représenté par ces communes (de la classe n° 6) peut être qualifié d'entredeux touristique et sportif de nature. Il fait à la fois l'objet d'une structuration du marché du tourisme sportif de nature et d'un accompagnement de ces activités par la collectivité et les institutions publiques. Les opérateurs du marché du tourisme sportif sont certes moins présents qu'au niveau des centres touristiques (communes de la classe n° 2), mais ils sont tout de même fortement implantés. Les communes de ce type peuvent être qualifiées de communes résidentielles, puisque leur caractère est touristique, mais peu sportif de nature.
- En s'éloignant encore des centres touristiques, la basse vallée de l'Ardèche notamment, pour se diriger vers les périphéries rurales et sportives de nature, apparaissent les communes touristiques et très sportives de nature (classe n° 3). Elles se situent après celles qualifiées de touristiques et peu sportives (classe n° 6), vers l'extérieur, la périphérie, de la région étudiée. Ces communes sont au nombre de dix-neuf (voir carte 1), au sein desquelles la culture collective et la ressource environnementale sont très prégnantes. En outre, les variables des sphères publique et économique y sont légèrement supérieures aux moyennes départementales. Elles se situent donc dans une configuration territoriale intermédiaire entre des communes centrales au caractère très touristique, mais où les sports de nature sont néanmoins présents, et des communes périphériques très sportives de nature, mais où la aussi le tourisme est néanmoins présent.
- Ces communes sont à proximité immédiate de celles de la périphérie rurale où la marchandisation des sports de nature est la plus importante : les communes autorégulées très touristiques et sportives de nature (classe n° 1). Toutefois, elles s'en démarquent en étant en retrait sur le plan du marché des sports de nature.
- Enfin, suivant cette même méthode, on peut voir que les communes autorégulées (n° 4 et n° 5) ou où la sphère publique est faiblement présente (n° 3), ne s'appuie pas sur une structuration commerciale sportive de nature pour fonder l'existence d'une ressource territoriale. Elles possèdent surtout des ressources naturelles et une culture commune des sports de nature très marquées. Ces communes sont en grande partie situées dans la région rurale et montagneuse à l'ouest du département, la Montagne ardéchoise. La forte culture commune des sports de nature montre que les lieux sportifs des territoires ruraux et montagnards sont avant tout inventés par leurs pratiquants (Mao, 2003). Ces communes ne sont pas attractives commercialement pour le tourisme, mais elles le sont environnementalement et socialement pour les sports de nature.
- Le partage d'une culture semble donc devoir être plus marqué qu'ailleurs pour engendrer une attractivité commerciale lorsque la sphère publique n'intervient pas. Nous verrons par la suite ce que cela implique en matière de marquage, voire de compétitivités, des territoires.

# Les logiques spatiales concentriques de la ressource territoriale et du marché des sports de nature en Ardèche

- L'opposition à chaque bout de notre spectre entre les logiques spatiales des communes très touristiques et sportives de nature (classe n° 2) et celles très touristiques et très sportives de nature, mais autorégulées (classe n° 1), souligne la diversité, voire la complexité des modes de construction des territoires sportifs de nature.
- Dès lors, dans la mesure où les communes de ces deux groupes possèdent des niveaux similaires et élevés en matière d'économie des sports de nature, l'intervention de la

sphère publique les démarque. La sphère publique suivrait ici une logique de rationalisation spatiale pour pérenniser l'exploitation d'une ressource touristique de proximité (Falaix, 2015). Par ailleurs, cette rationalité spatiale s'illustre aussi, dans les communes autorégulées très touristiques et très sportives de nature (de la classe n° 1), avec la proximité entre les opérateurs de la sphère économique et la ressource naturelle, les sites sportifs de nature. Dans ce cas, elle est alors complétée par une forme d'intentionnalité spatiale entrepreneuriale propre à la culture des sports de nature (Langenbach, 2012). Les communes très touristiques et très sportives de nature autorégulées (n° 1) ont à la fois des indicateurs élevés dans les domaines de l'environnement naturel, de la culture sportive et de l'économie du tourisme sportif de nature.

L'environnement naturel constitue à la fois une ressource (au sens économique) personnelle et professionnelle et sert de point d'ancrage à une culture locale (Corneloup, Bourdeau, Mao, 2008). Dès lors, la proximité spatiale entre des actifs environnementaux et économiques forts est intentionnelle pour les entrepreneurs du tourisme sportif et elle est liée à la recherche d'une culture sociale, elle-même ancrée localement grâce au milieu naturel. Toutefois, les institutions publiques interviennent dans les territoires touristiques pour les aménager, gérer la fréquentation, l'accès aux espaces sportifs de nature ou le développement des sports de nature marchands et non marchands. Ces enjeux territoriaux justifient alors l'intensité de l'intervention publique dans les communes très touristiques et très sportives de nature "régulées" (classe n° 2). Cependant, nous constations au travers de l'observation du tableau 1 et de la carte 1 que la ressource environnementale et l'intervention publique évoluent de manière croisée depuis les communes formant les espaces centraux touristiques et sportifs de nature jusque vers les communes des périphéries rurales. L'intervention publique décroit en s'écartant des centres touristiques vers ces périphéries, tandis que la ressource naturelle augmente dans le même mouvement. Les figures suivantes (cf. figures 2 et 3) illustrent la structuration du mode de constitution des ressources territoriales, dans un milieu rural et dans le domaine du tourisme sportif de nature, en cercles concentriques :

Figure 2 - Organisation spatiale schématique des communes d'Ardèche selon les modes d'activation des ressources territoriales sportives de nature

1 - 4 & 5 Communes autorégulées très touristiques et très sportives de nature

Communes touristiques et très sportives de nature

Communes touristiques et peu sportives de nature

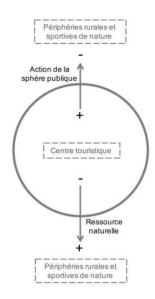
Communes très touristiques et peu sportives de nature marchande

Albertage

Privas

Source et réalisation : Langenbach, 2015

Figure 3 - Synthèse des logiques concentriques entre centre touristique et périphéries rurales sportives de nature



- Les modes de constitution, l'activation, des ressources territoriales du tourisme sportif de nature suivent donc un gradient entre des zones centrales, à dominante touristique, et des zones périphériques, à dominante sportive de nature. Ce mouvement illustre une dépendance entre des centres où le tourisme est historiquement implanté et des périphéries où les sports de nature se développent librement puis deviennent des services, d'abord publics puis touristiques, alors en lien avec les centres touristiques. Ce gradient touristique et sportif de nature correspond donc à une logique d'autonomisation locale des sports de nature marchands vis-à-vis de l'économie touristique fortement liée à des interactions sociales et locales. Les espaces de pratique des sports de nature jouant fortement un rôle de lieux de sociabilisation et de partage entre les entrepreneurs (Bourdeau, 2003).
- Action publique et communauté locale semblent se compenser mécaniquement : la sphère publique agissant plus intensément autour des hauts lieux touristiques et sportifs pour réguler le marché. En effet, les enjeux y sont particulièrement exacerbés, dans l'exemple développé ici, par une demande très forte (CDT de l'Ardèche, 2007). La figure suivante (cf. figure 4) montre les trajectoires croisées de valorisation des actifs territoriaux, entre d'un côté les centres touristiques et sportifs de nature (classe n° 2), et les périphéries rurales, composées de communes touristiques et sportives de nature autorégulées (classe n° 1), en Ardèche.

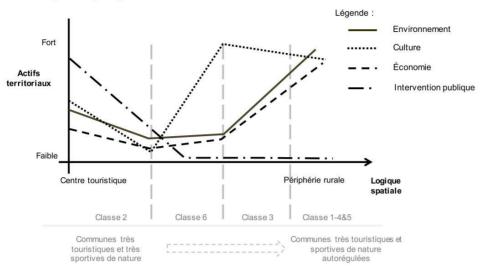


Figure 4 - Évolution du poids des actifs territoriaux dans la construction des ressources territoriales sportives de nature des quatre principaux types de communes touristiques et sportives en Ardèche et suivant le gradient spatial présenté

Source et réalisation : Langenbach, 2015.

Les hétérogénéités entre les classes décrites ici, s'illustrent localement par la création de territoires regroupant plusieurs communes sportives de nature au sein du département. Ces pôles se dessinent autour de logiques spécifiques d'activation des ressources sportives de nature, présentes et originellement latentes. Comme cela a été démontré précédemment, ces logiques spatiales s'expriment parfois par des jeux de tension et d'agglomération entre des espaces centraux et des espaces périphériques qui conduisent les capitaux et les effets du marché des sports de nature à suivre ces flux et à s'appliquer à des territoires ruraux "récepteurs" peu aménagés pour et par l'économie touristique.

La ressource territoriale révèle donc bien les déséquilibres structurels entre les différents territoires (Gumuchian et Pecqueur, 2007). Dès lors, cette logique qui existe aussi dans les ressources territoriales du tourisme sportif de nature permet d'entrevoir des interactions entre la culture, la gouvernance, l'environnement et l'économie locale des sports de nature. Ces liaisons se concrétisent localement par des proximités géographiques résumées par le concept même de ressource territoriale. Le marché du tourisme sportif de nature semble conditionné spatialement en Ardèche, d'un côté par la demande touristique et de l'autre par la ressource naturelle et ses "inventeurs". Cette dichotomie se décline suivant un gradient, en passant par plusieurs configurations territoriales où la culture locale des sports de nature joue un rôle variable.

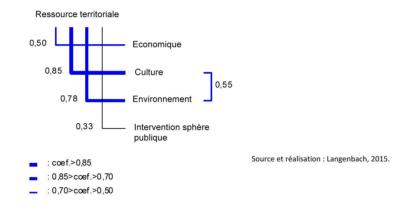
Le pilier de l'économie des sports de nature est lié statistiquement aux trois autres piliers des ressources territoriales du tourisme sportif de nature. Il semble conditionné par les autres piliers dans plusieurs configurations spatiales qui démontrent plusieurs modes de construction du marché du tourisme sportif de nature.

Ainsi, il est nécessaire d'évaluer le rôle statistique de l'indicateur qui illustre la structuration économique sur chacun des autres leviers. Cette approche va permettre de valider la corrélation statistique entre l'économie et les autres piliers de la ressource territoriale sportive, puis les types de territoire qui se construisent ainsi.

# Le rôle de la variable économique dans l'activation d'une ressource territoriale touristique et sportive de nature en Ardèche

Les actifs territoriaux ardéchois jouent collectivement ou individuellement un rôle sur le marquage thématique des économies locales. Ils jouent aussi un rôle les un par rapport aux autres dans cette même perspective<sup>14</sup>. En Ardèche, la seule variable économique n'explique que modérément (coefficient de corrélation de 0,5) la constitution globale de ressources territoriales du tourisme sportif de nature. En revanche, et toujours dans cette perspective, les variables environnementales et sociales jouent chacune fortement dans cette constitution (coefficients de corrélation respectifs de 0,78 et 0,85). Toutefois, l'analyse détaillée des coefficients de corrélation illustrés dans la figure suivante (cf. figure 5) montre bien que l'environnement et le tissu social et collectif ardéchois influent l'un sur l'autre (coefficient de corrélation relatif de 0,55) lorsqu'ils participent à la constitution des ressources territoriales du tourisme sportif de nature.

Figure 5 - Schéma de corrélations entre la ressource territoriale sportive de nature des communes d'Ardèche et les actifs territoriaux qui la composent (2010-2011)

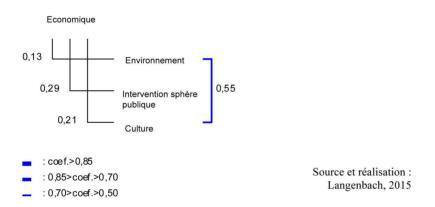


- Cette corrélation est visible géographiquement. Elle se matérialise dans les territoires qui ont été nommés plus tôt les "périphéries sportives de nature rurales". Lorsque la culture sportive de nature et l'environnement varient, les ressources territoriales du tourisme sportif de nature produisent des territoires aux caractéristiques différentes.
- Il y a donc une dépendance statistique, puis spatiale, entre la culture, l'environnement naturel et le développement des hauts lieux de sports de nature en Ardèche: des lieux où les actifs territoriaux se combinent le plus fortement. Ici, le secteur marchand a alors un poids relatif faible dans la construction de ces territoires touristiques et sportifs de nature ni surtout la sphère publique ne sont des éléments qui soutiennent quantitativement le développement de ces lieux.
- Toutefois, en Ardèche, la sphère économique influe plus fortement, de manière globale, sur la révélation des ressources territoriales que la sphère publique. Cela indique, d'un côté, que ces ressources sont désormais plus solidement gouvernées, localement, par la sphère marchande que par la sphère publique, dans des délégations formelles et informelles des pouvoirs, et, de l'autre, que la sphère économique échappe encore en bonne partie à une régulation importante de la part de la sphère publique. Cela s'inscrit dans une logique inverse de l'échelle nationale, où c'est la sphère publique qui active le

plus fortement les ressources territoriales du tourisme sportif de nature dans les départements (Mao et al., 2009), principalement par les actions engagées dans et autour des Cdesi. La culture commune au réseau local des acteurs des sports de nature constitue donc bien un élément majeur dans la constitution de territoires touristiques et sportifs de nature en Ardèche.

Les actifs territoriaux jouent statistiquement des rôles les uns par rapport aux autres en matière de ressources territoriales du tourisme sportif de nature, comme le montre la complexité des caractéristiques territoriales dans laquelle se situent les communes d'Ardèche. L'économie des sports de nature est liée quantitativement aux trois autres actifs territoriaux. Les valeurs prises par ces trois actifs participent à la construction de l'actif économique et, ce faisant, les actifs caractérisent les champs de force qui influencent le développement de cette économie. L'étude de ces corrélations, illustrées par la figure 6, montre que la constitution d'une économie du tourisme sportif de nature est dictée de manière similaire par les trois autres familles d'actifs territoriaux.

Figure 6 : Schéma de corrélations entre l'économie locale liée aux sports de nature dans les communes d'Ardèche et les trois autres actifs territoriaux qui l'influencent (2010-2011)



Enfin, les actifs territoriaux de la culture et de l'environnement sont à la fois fondamentaux dans les sports de nature en général et dans les sports de nature mis en tourisme en particulier. Ils illustrent le fait que les entrepreneurs des sports de nature sont avant tout des pratiquants des sports de nature et qu'ils s'intègrent à la culture locale de ce champ d'activités. Cet outil de la ressource territoriale permet donc d'objectiver les observations pragmatiques présentées précédemment.

# L'économie touristique et les sports de nature face à la ressource territoriale : un indicateur de développement des territoires ruraux

Si les entrepreneurs des sports de nature intègrent la question du territoire dans leur marché, il est un facteur avec lequel ils s'ajustent, dans des logiques à la fois personnelles et professionnelles (Langenbach, 2012). Le territoire fournit aussi une substance (Corneloup 2005; Bouhaouala, 2008) qui permet aux entrepreneurs de s'ancrer localement et d'ancrer leurs prestations, notamment en utilisant des objets du patrimoine naturel, des objets territorialisés. Cette logique illustre la territorialisation

des entrepreneurs de l'encadrement marchand des sports de nature en territoire rural, la manière dont ils produisent du territoire (Bouhaouala, 2008).

- L'économie touristique est une clé de lecture territorialisée, particulièrement pertinente pour observer la mise en tourisme des sports de nature. Elle fait ainsi apparaître, en creux ou en plein, les effets de la proximité entre la demande touristique et une offre de services permettant à cette économie touristique de rester attractive : les sports de nature. Non seulement l'économie touristique joue un rôle dans l'établissement d'un marché local propre aux sports de nature, mais elle montre au travers de ses variations, sur quels actifs les territoires sont ou redeviennent compétitifs.
- Ainsi, cette approche par l'économie territoriale a montré que la sphère publique joue seule le premier rôle dans la formation d'une économie touristique locale des sports de nature au travers de l'activation d'une ressource territoriale touristique et sportive de nature. Les territoires où l'action publique est structurante sont aussi structurés par le marché touristique des sports de nature. Elle est isolée thématiquement, elle agit seule dans ce cadre, tandis que ce constat est imputable aux besoins de régulation des enjeux liés à la forte fréquentation touristique dans et autour des centres touristiques où ce marché se développe. Ce qui est le cas notamment des communes très touristiques et très sportives de nature. Ces lieux très marqués nécessitent des actions importantes de la part des institutions pour maitriser les flux de fréquentation et leurs enjeux en termes de développement territorial durable pour toutes les formes de tourisme dont font partie les sports de nature (Bachimon, 1995).

#### BIBI IOGRAPHIE

Philippe BACHIMON, "La fréquentation touristique des gorges de l'Ardèche", Montagnes méditerranéennes, n° 2, Cermosem, 1995.

Yves BAREL, "Territoires et corporatismes", Économie et Humanisme, n° 314, juillet 1990.

OLIVIER BESSY, "The North Face Ultra-Trail du Mont-Blanc. Un outil de développement territorial pour l'Espace Mont-Blanc, Espaces tourisme et loisirs, n° 288, 2011.

**Malek** BOUHAOUALA, Management de la petite entreprise des loisirs sportifs : une approche socioéconomique, De Boeck, 2008.

**Philippe Bourdeau,** *Territoires du hors-quotidien*: une géographie culturelle du rapport à l'ailleurs dans les sociétés urbaines contemporaines ; le cas du tourisme sportif de montagne et de nature, mémoire d'habilitation à diriger des recherches, université Joseph-Fourier, Grenoble I, 2003.

**Philippe** BOURDEAU (dir), La Filière touristico-sportive de montagne et de nature en Rhône-Alpes comme "configuration culturelle et productive régionale". Développement économique et rayonnement international de la région Rhône-Alpes, Cermosem - Pacte/Territoires, 2007.

**Philippe Bourdeau** et **Pascal Mao**, "Les nouveaux espaces des pratiques sportives de montagne et de nature. Nouvelles pratiques, nouveaux territoires. L'innovation dans les espaces marchands

et mixtes", dans Olivier BESSY et Dieter HILLAIRET (dir.), Les Espaces sportifs innovants, t. 2 : Nouvelles pratiques, nouveaux territoires, Presses universitaires du sport, 2002.

Philippe BOURDEAU et Pascal MAO, "La diversité et la spécificité géographique des sports de nature" dans Jean-Pierre AUGUSTIN, Philippe BOURDEAU et Loïc RAVENEL (dir.), Géographie des sports en France, Vuibert, 2008.

**Frédéric CARLUER,** "Localisation stratégique d'un investissement au regard des ressources territoriales : application d'une méthode multicritère aux plates-formes énergétiques françaises", *Économies et Sociétés*, série "Économie de l'entreprise", n° 17, mai 2007.

Georges CAZES et Françoise POTIER, Le Tourisme en ville : expériences européennes, 1998.

**Gabriel Colletis** et **Bernard Pecqueur**, "Révélation de ressources spécifiques et coordination située", Journées "Proximité, réseaux et coordination" (Marseille, 17-18 juin 2004), 2004.

**Comité départemental du tourisme de l'Ardèche,** La Fréquentation et les clientèles touristiques, document de synthèse, juillet 2007.

Jean Corneloup, "Le Verdon : formes de développement remarquables", actes du colloque de Rabat (Maroc), 2002a.

**Jean Corneloup,** Les Théories sociologiques de la pratique sportive, Presses universitaires de France, 2002b.

**Jean** CORNELOUP, "La place du marché dans le fonctionnement des loisirs sportifs de nature", *Téoros*, vol. 24, n° 1, 2005.

Jean CORNELOUP et Philippe BOURDEAU, "Les loisirs sportifs de nature : entre pratiques libres, territoires, marchés et logiques institutionnelles", dans *Sports de nature. Évolutions de l'offre et de la demande,* "Cahier Espaces", n° 81, Espaces, 2004.

**Federica corrado**, "Vers un concept opératoire : la ressource territoriale", *Montagnes méditerranéennes*, 2004.

Guy DI MÉO, Les Territoires du quotidien, L'Harmattan, 1996.

**Ludovic** FALAIX, "Les sports de nature dans le département des Landes : du développement maîtrisé à la mobilisation d'une 'ressource territoriale'", *Annales de géographie*, n° 686, 2012.

**Ludovic** FALAIX, "Sports de nature et décentralisation", *Développement durable et territoires, vol.* 6, n ° 1, mars 2015. URL : http://developpementdurable.revues.org/10820

Hervé Gumuchian et Bernard Pecqueur, La Ressource territoriale, coll. "Anthropos", Économica,

**Christopher Hautbois,** Légitimité, opportunité et efficacité de l'action publique de développement des pratiques de loisirs et de tourisme sportif ; le cas des activités équestres en Basse-Normandie, thèse de doctorat en STAPS, université Paris XI-Orsay, 2004a.

Christopher HAUTBOIS, "Stratégie publique de développement local par les sports de nature. Le cas du tourisme équestre en Basse-Normandie", dans *Sports de nature. Des territoires et des hommes*, "Cahier Espaces", n° 82, Espaces, 2004b.

Marc Langenbach, Le Marché du tourisme sportif de nature dans les systèmes territoriaux des espaces touristiques et ruraux : l'exemple de l'Ardèche, thèse de doctorat de géographie, université Joseph-Fourier, Grenoble I, 2012.

**Fabienne LELOUP, Laurence MOYART et Bernard PECQUEUR,** "La gouvernance territoriale comme nouveau mode de coordination territoriale?", *Géographie, économie, société*, Lavoisier, vol. 7, n° 4, 2005.

Pascal MAO et Philippe BOURDEAU, "Les lieux de pratique des sports de nature en France : une géographie différenciée", Mappemonde, n° 89, 2008.

**Pascal MAO et Nicolas D**UPUY, Rapport final du diagnostic territorial des loisirs sportifs de nature en Ardèche, Conseil général de l'Ardèche/Cermosem, 2002.

Pascal MAO, Christopher HAUTBOIS et Marc LANGENBACH, "Développement des sports de nature et de montagne en France : diagnostic comparé des ressources territoriales", Géographie, économie, société, Lavoisier, vol. 11, n° 4, 2009.

Claude RAFFESTIN, "Ecogénèse territoriale et territorialité", dans Roger BRUNET et Franck AURIAC (dir.), Espaces, jeux et enjeux, Fayard, 1986.

**Philippe Tizon,** "Qu'est-ce que le territoire?", dans Guy DI MÉO (dir.), Les Territoires du quotidien, L'Harmattan, 1996.

Vincent VLÈS, Service touristique public local et aménagement du territoire, L'Harmattan, 2001.

### **NOTES**

- 1. Source: Conseil général (CG) de l'Ardèche, 2010.
- 2. Source : Syndicats nationaux de professionnels des sports de nature.
- 3. Source: Conseil général (CG) de l'Ardèche, 2010.
- 4. Source: Ministère des Sports, 2010.
- 5. Source: Ministère des Sports, 2010.
- 6. Source: Insee, 2010.
- 7. Source : Recensement des équipements sportifs par le ministère des Sports (RES), Direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des publics (DDCSPP) de l'Ardèche, Conseil général (CG) de l'Ardèche, 2010.
- 8. Source : Comité départemental olympique et sportif (CDOS) de l'Ardèche, 2010.
- 9. Source: Comité Départemental Olympique et Sportif (CDOS) de l'Ardèche, 2010.
- 10. Source: Institut géographique national (IGN).
- 11. Source: RES, DDCSPP 07, CG 07, 2010
- 12. Sources: Cermosem, 2008; RES, DDCSPP 07, CG 07, 2010.
- 13. Plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée
- **14.** Pour déterminer les effets relatifs de ces indicateurs nous avons analysé leurs corrélations statistiques respectives en s'appuyant pour cela sur leurs coefficients de corrélation et les schémas les représentant produits par le logiciel Sphinx<sup>2</sup>.

# RÉSUMÉS

Cet article propose une lecture du marché du tourisme sportif de nature par le territoire, et plus particulièrement par l'analyse des modes de constitution des ressources territoriales du tourisme sportif de nature. Cette contribution doit permettre d'analyser l'apparition de territoires marqués par l'économie du tourisme sportif de nature dont les caractéristiques évoluent en montrant des caractéristiques différentes entre des centres touristiques et des périphéries sportives de nature. Il se base pour cela sur la complexité territoriale dans ce domaine, du département de l'Ardèche. La méthode employée s'applique à analyser la coconstruction des territoires du tourisme sportif de nature et de leurs ressources territoriales par des actifs territoriaux. Pour cela, ces actifs seront quantifiés, puis analysés lors d'un diagnostic comparé. Les configurations territoriales qui seront mises en évidence permettront d'entrevoir les raisons de ces différences suivant quatre domaines en particulier : l'intervention publique, la culture commune et locale, l'économie des sports de nature, la ressource naturelle.

This article proposes a reading of the outdoor sport tourism market through the territory, especially by analyzing the constitution modes of its territorial resources. This contribution should allow the analyzis of the appearance of areas marked by the economics of outdoor sports tourism whose characteristics change, showing different characteristics between the tourist centers and outdoor sport peripheries. It will be based on the territorial complexity in such topics of the Ardèche department. The chosen methodology is due to analyze the co-construction of outdoor sports tourism territories and their territorial resources by territorial assets. For that, these assets will be quantified and analyzed in a comparative diagnosis. The territorial configurations that will be highlighted will glimpse the reasons for these differences in four areas in particular: public intervention, the common and local culture, economy of outdoor sports, the natural resource.

### **INDEX**

Mots-clés : ressource territoriale, sports de nature, tourisme, économie territoriale, actifs

Keywords: territorial resources, outdoor sports, tourism, territorial economy, territorial assets

## **AUTEUR**

#### MARC LANGENBACH

Docteur en géographie, premier assistant à l'Université de Lausanne (Suisse) et chercheur associé à l'UMR Pacte/Territoire (Université de Grenoble) marc.langenbach@unil.ch